



Pour un calendrier scolaire national de 36 semaines et pas une de plus !

Force Ouvrière demande le report de la pré-rentrée au 1er septembre 2015 et le pont de l'ascension sans récupération

Tout au long de l'année 2013/2014, la FNEC-FP-FO, avec les personnels, a multiplié les interventions en direction du ministre pour que la rentrée 2014/2015 ait lieu le 1er septembre pour les enseignants et le 2 septembre pour les élèves. Tout au long de l'année le ministre a tenté de se justifier en expliquant que la rentrée des enseignants le 29 août 2014 correspondait à la récupération de la journée de prérentrée travaillée mais hors de la présence des élèves. FO lui a opposé le fait que la prérentrée était une journée travaillée, partie intégrante de l'année scolaire, qui ne justifiait donc aucune récupération.

FO lui a opposé l'article L521-1 du code de l'Education qui prévoit: «*L'année scolaire comporte trente-six semaines au moins réparties en cinq périodes de travail, de durée comparable, séparées par quatre périodes de vacance des classes (...)*», et en aucun cas une année scolaire définie en un nombre de jours, annonciatrice d'une annualisation qui ne dit pas son nom.

A force de pétition et d'interventions sous des formes diverses, FO a obtenu du ministre qu'il reconnaisse, enfin, le bien-fondé de cette demande et rétablisse la rentrée des enseignants le 1er septembre 2014.

Le problème est posé à nouveau pour la rentrée 2015. La ministre vient d'annoncer l'ouverture de discussions sur le calendrier scolaire sur la base :

- d'une prérentrée le 31 août au lieu du 28 août prévu par la circulaire,
- du pont de l'Ascension accordé et récupéré en juillet 2016. Ainsi l'année scolaire 2015/2016 se terminerait le mardi 5 juillet 2016, le 8 juillet en 2017 et le 7 juillet en 2018 pour une durée de plus de 36 semaines.

Le pont de l'ascension doit être accordé sans récupération. Les enseignants le méritent bien quand on connaît la dégradation de leur conditions de travail.

Pétition

Les soussignés s'adressent à la ministre pour lui demander :

- le maintien d'un calendrier national unique pour les écoles, les collèges et les lycées intégrant le rythme 7/2
- le report de la rentrée des enseignants au 1er septembre 2015
- l'attribution du pont de l'Ascension sans récupération
- le respect du Code de l'éducation qui fixe la durée de l'année scolaire à 36 semaines

Etablissement	Ville	Département	Nom	Prénom	Signature